

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### Recueil spécial 8 septembre 2017 (2)

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES**

### **Cabinet du préfet / bureau du cabinet**

- Arrêté préfectoral PREF/CABINET/BC/2017251-0001 déterminant la liste des candidats aux élections sénatoriales organisées le dimanche 24 septembre 2017 – premier tour de scrutin

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET

Bureau du Cabinet  
Dossier suivi par :

Perpignan, le 8 septembre 2017

Audrey SARTRE-ALBASI  
Marion Carbonnet  
Christine MEYA  
☎ : 04.68.51.65.24  
☎ : 04.89.12.29.18

**ARRETE N°PREF/CABINET/BC/2017251 -0001**

Référence :  
ARRETE-établissant-  
liste-CANDIDATS.odt

**déterminant la liste des candidats aux élections sénatoriales  
organisées le dimanche 24 septembre 2017  
Premier tour de scrutin**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code électoral, les articles R.149 et suivants notamment ;

VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet d'arrêter la liste des candidats au terme de l'enregistrement définitif, soit le vendredi 8 septembre 2017, après 18 heures ;

SUR PROPOSITION de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet

ARRETE

Article 1 – En application des dispositions de l'article R.152 du code électoral, la liste des candidats et de leurs remplaçants dont la candidature aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 a été définitivement enregistrée, est arrêtée comme suit :

	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
1	Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID	Bruno GALAN
2	François CALVET	Lauriane JOSENDE
3	Jean-Louis CHAMBON	Annick BAUDCHON
4	Dominique SCHEMLA	Marie DUCHET
5	Jean-Luc PUJOL	Annabelle BRUNET
6	Joëlle ANGLADE	Eric NIVET

7	Hermeline MALHERBE	Robert GARRABÉ
8	Robert OLIVES	Sandrine DOGOR
9	Jean SOL	Carole DEL POSO
10	Edith PUGNET	Jean-André MAGDALOU
11	Patrick CASES	Danielle HERBAIN
12	Antoine FIGUE	PERAL Marie-Edith
13	Yves PORTEIX	Frédérique LIS
14	Sébastien SAGUER	EL BOURIMI Atika

Article 2 – Mme la sous-préfète, directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et diffusé sur le site Internet de la préfecture et adressé à Mmes et MM. les maires du département des Pyrénées-Orientales,

Le Préfet



**Philippe VIGNES**